

1. Plan opérationnel du Ministère de l'éducation de l'Alberta :

- Harmonise son plan d'affaires avec le plan d'affaires stratégique et les plans financiers du gouvernement de l'Alberta ;
- Le plan d'activités du ministère de l'Éducation de l'Alberta fournit des détails sur les objectifs en matière d'éducation en Alberta (Pas encore disponible) ;
- Établit l'orientation et le centre d'intérêt de toutes les administrations de la province ;
- Les objectifs du ministère de l'Éducation de l'Alberta sont assortis de stratégies et de mesures du rendement ;
- La Fédération des parents francophones de l'Alberta est le véhicule participatif à ce niveau de planification.

2. Plan triennal du conseil scolaire :

- Harmonise son plan triennal avec le plan d'activités du ministère de l'Éducation de l'Alberta ;
- Établit l'orientation et le centre d'intérêt de toutes les écoles de leur juridiction ;
- Comprend les plans triennaux d'éducation et les budgets proposés par les écoles ;
- Inclut des cibles de rendement.

3. Plan triennal de l'école :

- S'harmonise avec le plan triennal de l'école et celui du conseil scolaire ;
- Début du processus de planification avec le personnel de l'école et le conseil d'école (fin février - mi-mars) ;
- Tient compte des documents sur les priorités identifiées et la planification budgétaire effectuée lors de l'année précédente ;
- Considère :
 - Les changements dans la démographie de la communauté scolaire
 - Les besoins au niveau de la programmation
 - Les priorités du conseil scolaire
 - La contribution potentielle du conseil d'école
 - Les réalités fiscales
- Inclut des cibles de rendement.